



# Savez-vous gérer le TMD en toute simplicité ?

Le Règlement sur le transport des matières dangereuses ne s'applique pas qu'aux gros transporteurs ; il s'applique à tous, donc aux magasins de pièces et même aux concessionnaires et aux petits garages qui vendent de tels produits, peu importe s'ils les livrent ou si le client vient les chercher.

Lorsqu'on transporte ou qu'on fait transporter ces matières, le TMD exige la formation du personnel qui manipule ces matières que ce soit lors de la préparation de l'envoi, de l'entreposage ou de leur transport.

Il y a quatre aspects à gérer : la formation, l'emballage, la documentation et les plaques. Nous nous attarderons ici à la documentation qui doit accompagner tout envoi de matières dangereuses.

## La documentation

Toute matière dangereuse doit être accompagnée d'un document d'expédition qui indique notamment :

- l'identification du produit, soit :
  - l'appellation réglementaire
  - la classification primaire (et la classification subsidiaire entre parenthèses)
  - le numéro d'identification UN
  - le groupe d'emballage
- le nombre et le type de contenant
- la masse ou le volume total de ce produit.

Il faut aussi indiquer sur le document



Illustration André Labrie

d'expédition la masse ou le volume total de matières dangereuses vendues au client.

## Trois façons de faire

**1.** Lorsqu'on transporte rarement des matières dangereuses, on peut utiliser un document d'expédition vierge et le remplir à la main. On recommande alors de trouver l'appellation réglementaire des produits dans les documents que vous avez reçus de vos fournisseurs.

**2.** Lorsqu'on transporte peu de matières dangereuses, on peut préparer

un document d'expédition-type où on liste toutes les matières dangereuses de l'établissement. Le préposé n'a alors qu'à indiquer la quantité transportée vis-à-vis les produits vendus. On évite ainsi les erreurs d'identification du produit.

**3.** Lorsqu'on en transporte plus souvent, on peut faire appel à un logiciel qui, en saisissant le numéro de produit, indiquera automatiquement l'appellation réglementaire sur le document d'expédition.

Il faut préparer un document d'expédition pour chaque envoi, tout comme on prépare une facture pour chaque client.

## Saviez-vous que...

- Les exigences de formation et de documentation s'appliquent peu importe la quantité de matière dangereuse transportée. Il faut donc être formé même si l'on transporte moins de 500 kg de matières dangereuses.
- Toutes les personnes qui préparent des envois et qui les transportent doivent avoir suivi une formation sur le TMD et avoir une attestation sur eux. Cette attestation est valide pour trois ans.
- Vous devez préparer la documentation TMD même si c'est le client qui vient chercher la commande au comptoir.
- En pratique, vous êtes toujours soumis au TMD si vous transportez notamment des batteries remplies d'électrolyte ou encore des peintures et des solvants en contenants de plus de 5 L.
- Il se peut que lors du transport de quantité limitée de matières dangereuses, on puisse être exempté de l'application de certaines règles du TMD (emballage et documentation). Il faut alors tenir compte de règles très strictes.

# Protégez vos mains!



Parce qu'il y a autre chose que le travail dans la vie!

## N-Dex 7700 PFT

Téléphonez sans frais au 1-800-565-BEST pour connaître le distributeur Best Glove de votre région.

